Jeudi, 7 juin 2007

P6_TC1-COD(2006)0195

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 7 juin 2007 en vue de l'adoption du règlement (CE) nº …/2007 du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) nº 1924/2006 concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement européen en première lecture correspond à l'acte législatif final, le règlement (CE) nº …/2007).

P6_TA(2007)0227

Système d'information sur les visas (VIS) ***I

Résolution législative du Parlement européen du 7 juin 2007 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant le système d'information sur les visas (VIS) et l'échange de données entre les États membres sur les visas de court séjour (règlement VIS) (COM(2004)0835 — C6-0004/2005 — 2004/0287(COD))

(Procédure de codécision: première lecture)

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2004)0835) [1],

— vu l'article 251, paragraphe 2, et les articles 62, point 2 b) ii), et 66 du traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C6-0004/2005),

— vu l'article 51 de son règlement,

— vu le rapport de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A6-0194/2007);

1. approuve la proposition de la Commission telle qu'amendée;

2. approuve les déclarations jointes en annexe et attire l'attention sur la déclaration du Conseil;

3. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle entend modifier de manière substantielle cette proposition ou la remplacer par un autre texte;

4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

[1] Non encore publiée au JO.